

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 15 octobre 2018 à 19h15 à la Maison du Citoyen située au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
Mme Christina Béland, conseillère

ABSENTS :

M. Jacques Defoy, conseiller
M. François Beaudry, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DIVERS :**
 - 3.1 Projet d'électrification sur une portion de la route des Lacs (route 351) pour desservir un secteur résidentiel en développement dans le secteur au sud de la ferme forestière Winchester
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **PÉRIODE DE SUGGESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents et les informe que M. François Beaudry, conseiller, s'est désisté du fait qu'il est propriétaire de terrains visés par le projet d'électrification dont il est question à cette séance extraordinaire du conseil et que, par conséquent, il ne peut prendre part aux délibérations étant en conflit d'intérêt dans ce dossier.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-10-297A

Sur une proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

3. DIVERS :

3.1 PROJET D'ÉLECTRIFICATION SUR UNE PORTION DE LA ROUTE DES LACS (ROUTE 351) POUR DESSERVIR UN SECTEUR RÉSIDENTIEL EN DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR AU SUD DE LA FERME FORESTIÈRE WINCHESTER

**PROJET D'ÉLECTRIFICATION SUR UNE PORTION DE LA ROUTE DES LACS (ROUTE 351) POUR DESSERVIR UN
SECTEUR RÉSIDENTIEL EN DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR AU SUD DE LA FERME FORESTIÈRE
WINCHESTER**

RÉSOLUTION 2018-10-297

ATTENDU qu'une portion d'une longueur de 1,8 kilomètre sur la route des Lacs dans le secteur de la ferme forestière
Winchester n'est pas desservie par une ligne de distribution électrique d'Hydro-Québec.

ATTENDU que certains propriétaires des lots non-desservis ont fait des demandes écrites à la municipalité afin d'obtenir le
service d'électricité.

ATTENDU qu'un projet de lotissement a été déposé et accepté dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble pour des
fins de construction résidentielle (Règlement no 2016-005) et qu'un autre (Règlement no 2018-002) est à l'étude.

ATTENDU qu'Hydro-Québec facture les travaux de prolongement de réseau dans les secteurs non-desservis par l'aqueduc.

ATTENDU que les coûts de prolongement du réseau électrique sont substantiels estimés préliminairement à 91 000\$.

ATTENDU qu'il est indispensable d'avoir l'électricité pour permettre le développement résidentiel sur notre territoire.

ATTENDU que les travaux d'implantation de la fibre optique par MASKICOM sont en cours et qu'il est souhaitable que les
travaux de prolongement de la ligne électrique devancent ceux de la fibre optique.

ATTENDU que la municipalité pourrait bénéficier d'une remise de la part de MASKICOM si la ligne électrique est construite
cet automne.

ATTENDU qu'Hydro-Québec versera à la municipalité une ristourne sur chaque branchement électrique du secteur.

ATTENDU que les coûts du prolongement du réseau électrique, ainsi que les intérêts sur l'emprunt, seront défrayés par les
propriétaires de terrains contigus au dit tronçon par l'entremise d'une taxe annuelle, étalée sur une période ne pouvant excéder
vingt ans, et jointe au compte de taxes des propriétaires.

Sur une proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Christina Béland
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- 1) d'obtenir d'Hydro-Québec une soumission à jour des coûts de construction de la ligne et du montant de la ristourne qui sera versée à la municipalité;
- 2) d'obtenir l'accord des propriétaires concernés quant au remboursement de l'emprunt et des intérêts de chacun sur une période de 20 ans;
- 3) d'entreprendre les démarches nécessaires pour préparer une demande de règlement d'emprunt afin de financer le coût d'installation de ladite ligne électrique.

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

5. **PÉRIODE DE SUGGESTIONS**

Aucune suggestion.

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Francine Buisson, conseillère propose de lever l'assemblée à 19h30.

Benoît Gauthier
Directeur général et secrétaire-trésorier